

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 14 + 1

Séance du 24 avril 2023

Date d'affichage :
Date de la convocation : 17 avril 2023

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — PARISSSE Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : JACQUIER Habiba

Procuration(s) : JACQUIER Habiba à PELERIN Yves

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2023 029

OBJET : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA REALISATION DES ACTIONS ENS 2023

Michèle BONNIN, adjointe au Maire en charge des Grottes, rappelle la délibération du 30 octobre 2009 adressée au Conseil Départemental de l'Isère pour l'inscription du site au réseau ENS et la signature de la convention d'intégration du site en date du 18 décembre 2009.

Elle rappelle la délibération du 26 mars 2018 adressée au Conseil Départemental de l'Isère pour l'approbation du Plan de Préservation et d'Interprétation (PPI) 2018-2022 de l'ENS Les Coteaux de Saint-Roch et la validation de celui-ci par la commission permanente du Conseil Départemental, le 09 février 2018.

Les principales actions prévues en 2023 sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT :

Nom action	Prévisionnel (HT ou net)	Subvention (88,07 % du HT / net)
Action TE3 : débroussaillage des pelouses sèches	1875.00 € net	1 651.31 €
Action TE4 : entretenir le sentier de l'ENS + abattage bois mort		
Action SE4 : réaliser des comptages des chiroptères dans les Grottes	275,00 € net	242.19 €
Action PI4 : former les guides naturalistes des Grottes aux chants des oiseaux et à la flore patrimoniale	275,00 € HT	242.19 €
Action PI7 : organisation d'une animation grand public pendant la "Nuit Internationale de la chauve-souris"	800.00 € HT	704.56 €
Forfait de fonctionnement		2 000.00 €
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	3225.00 €	4840.25 €

.../...

Michèle BONNIN précise que le plan de gestion actuel a pris fin au 31 décembre 2022. L'année 2023 est donc une année de transition qui permettra d'évaluer les actions menées de ces 5 dernières années et de construire le futur plan de gestion 2023-2032.

Après concertation, le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil Départemental de l'Isère pour l'année 2023 et demande à Monsieur le Maire de transmettre au Conseil Départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Pour : 14 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

